

## Assemblée Générale Élective du 18 Octobre 2024

### Appel à candidatures et modalités

L'Assemblée Générale Élective ayant lieu le 18 octobre 2024.

Les candidatures (obligatoirement accompagnées des parrainages) devront parvenir au siège de la Fédération Française de Bridge, avant le 18 septembre 2024.

Elles doivent être envoyées sous pli fermé recommandé avec AR à l'adresse suivante (ou remises en mains propres) :

FFB - Direction générale  
20-21 Quai du Président Carnot  
92210 Saint Cloud

### I – Corps électoral

- Les clubs, représentés par leur Président de comité (ou un représentant dûment mandaté).
- Le nombre de voix du représentant du comité est égal au nombre de licenciés (scolaires inclus) au 30/06/2024.

### II – Élection du Comité Directeur

- 12 membres à élire :
  - 8 membres au scrutin de liste
  - 4 membres individuels

#### A – Élection de la liste

- La tête de liste élue sera le Président de la FFB ; chaque liste doit comporter au moins 3 hommes et 3 femmes.
- Parrainage : au moins 4 Présidents de comité ne figurant pas sur la liste.
- La liste est élue au scrutin majoritaire à 2 tours. Si une liste obtient plus de 50% des voix, il n'y a pas de second tour. Au 2ème tour, seules les listes ayant obtenu 15% des suffrages exprimés au 1er tour peuvent se maintenir. La liste arrivée en tête emporte les 8 sièges. Aucun panachage n'est possible.
- Présentation lors de l'Assemblée Générale Élective : 15 minutes pour la liste.
- Réception des candidatures : 30 jours avant l'Assemblée Générale Élective, au plus tard le 17 septembre 2024.
- Le projet électoral doit parvenir à la FFB avant le 27 septembre 2024.

#### B – Élection des 4 membres individuels

- Chaque candidature doit être accompagnée d'une lettre de motivation
- Parrainage : au moins 4 Présidents de comité.
- Réception des candidatures : 30 jours avant l'Assemblée Générale Élective, au plus tard le 17 septembre 2024.
- Scrutin plurinominal à 1 tour. Les 4 candidats ayant obtenu le plus de voix sont élus, en cas d'égalité le plus jeune est élu.
- Présentation lors de l'Assemblée Générale Élective : 2 minutes.

La CSOE donne la parole à la tête de liste élue afin que cette dernière donne ses préférences sur les candidatures individuelles.

Les membres d'une liste perdante peuvent être candidats comme membres individuels au Comité Directeur. A ce titre ils auront, si la situation se présente, un temps de parole de 2 minutes.

### **III- Élection des chambres :**

Les candidats élus à la CNED et à la CNAR ne peuvent cumuler des fonctions dans les instances dirigeantes de la FFB, d'un Comité ou même être membre d'une commission fédérale ou d'une chambre fédérale.

#### **La CNED :**

##### *A – Élection du Président de la CNED*

- Parrainage : au moins 3 Présidents de comité.
- Réception des candidatures : 30 jours avant l'Assemblée Générale Élective, au plus tard le 17 septembre 2024.
- Élection : Majorité simple. En cas d'égalité, le plus jeune est élu.
- Présentation lors de l'Assemblée Générale Élective : 3 minutes.

##### *B – Élection des autres membres*

- Pas de parrainage
- Réception des candidatures : 30 jours avant l'Assemblée Générale Élective, au plus tard le 17 septembre 2024.
- 6 sièges à pourvoir.
- Scrutin plurinominal à 1 tour : les 4 candidats ayant obtenu le plus de voix sont déclarés membres titulaires, et les 2 suivants sont nommés membres suppléants. Le vice-Président est élu en leur sein par les membres titulaires et le Président de la CNED.
- Présentation lors de l'Assemblée Générale Élective : 2 minutes.

#### **La CNAR :**

##### *A – Élection du Président de la CNAR*

- Parrainage : au moins 3 Présidents de comité.
- Réception des candidatures : 30 jours avant l'Assemblée Générale Élective, au plus tard le 17 septembre 2024.
- Élection : Majorité simple. En cas d'égalité le plus jeune est élu.
- Présentation lors de l'Assemblée Générale Élective : 3 minutes.

##### *B – Élection des autres membres*

- Pas de parrainage.
- Réception des candidatures : 30 jours avant l'Assemblée Générale Élective, au plus tard le 17 septembre 2024.

- 4 sièges à pourvoir.
- Scrutin plurinominal à 1 tour : les 4 candidats ayant obtenu le plus de voix sont déclarés membres titulaires. En cas d'égalité, le plus jeune est élu. Lors de sa première réunion, la CNAR se dote d'un vice-Président élu en son sein.
- Présentation lors de l'Assemblée Générale Élective : 2 minutes.

#### **IV – Élection du Président de la Commission des Finances**

- Pas de parrainage.
- Réception des candidatures : 30 jours avant l'Assemblée Générale Élective, au plus tard le 17 septembre 2024. Les candidats à la présidence de la commission doivent faire une déclaration de candidature assortie des compétences et expériences acquises en matière financière dans leur carrière.
- Élection : scrutin majoritaire à 1 tour. En cas d'égalité, le plus jeune est élu
- Le Président ne peut être membre du Comité Directeur.
- Présentation lors de l'Assemblée Générale Élective : 3 minutes

Les autres membres (6) de la Commission des Finances sont proposés par son Président au Comité Directeur.

#### **Calendrier :**

- Date officielle de démarrage de la campagne : 18 septembre 2024.
- Enveloppe budgétaire frais de campagne : 5 000 € maximum par liste.
- Remboursement des frais de campagne à partir de la date officielle du 18 septembre 2024.
- Pas de remboursement des frais de campagne pour les candidatures aux postes hors listes.
- Remboursement des frais de déplacement de tous les candidats pour le jour de l'AGE selon les modalités habituelles des procédures financières FFB.